

**AFETAIRE N° 26 - Emprunt de 36.000.000. de frs.CFA. à contracter auprès de la C.C.C.E. pour des travaux de modernisation de la voirie urbaine.**

M. MONDON donne lecture du rapport :

" Mesdames, Messieurs et chers Collègues,

Par sa lettre N° 755 en date du 20 Juillet 1965, M. le Directeur de la Caisse Centrale de Coopération Economique, m'a fait savoir qu'il transmettait à sa direction générale à Paris la demande d'emprunt de 36.000.000. de frs.CFA. que la Commune se propose de contracter auprès de la C.C.C.E. pour le financement des travaux de modernisation de la voirie urbaine.

Toutefois, il a appelé mon attention sur le fait que le coût des travaux tel qu'il apparaît au dossier justificatif s'élève à 46.500.000. francs CFA. (et non à 45.000.000. de frs. CFA. comme cela avait été primitivement prévu).

Il me demande, en conséquence, de soumettre au Conseil Municipal une délibération modifiant celle qui a été votée le 21 Mai dernier, portant engagement d'inscrire au budget communal le montant des crédits complémentaires nécessaires au financement du programme à réaliser qui s'élève à 10.500.000. frs.CFA. au lieu de 9.000.000 de frs., comme cela avait été primitivement prévu.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix ./.

*Approuvé,*

*St. Denis, le  
3 Janvier 1966.*

Le CONSEIL MUNICIPAL,

Sur le rapport du Maire,

Après en avoir délibéré,

Résolue à l'unanimité d'inscrire en temps utile au budget de la Commune un crédit complémentaire de 10.500.000. frs.CFA. nécessaire au financement des travaux de modernisation de la voirie urbaine.

*V. P. le Trésorier, 30  
Le Secrétaire Général  
-val.  
Signé: J. Cluchard*